La règlementation du transport des marchandises dangereuses par route

Ref: PR-ENV-ADR

Identifier les risques et les obligations issues de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route (ADR)



DURÉE : **1 Jour** (7H)
Prix : **Nous contacter**

PRÉSENTIEL

Objectifs et compétences visés

- Identifier les risques générés par les marchandises dangereuses.
- Appliquer les obligations issues de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route (ADR).
- Identifier les missions et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le transport de marchandises dangereuses.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne intervenant dans le transport de marchandises dangereuses (services producteurs, logistiques, achats ...).

N.B : Obligation de formation de tous les acteurs du transport de marchandises dangereuses édictée au chapitre 1.3 de l'ADR.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Introduction sur les matières dangereuses et les accidents impliquant des matières dangereuses
- Présentation de la réglementation encadrant le transport de marchandises dangereuses par route (accord européen « ADR » et arrêté français TMD du 29 mai 2009 modifié)
- La classification, le conditionnement, le marquage et l'emballage des matières dangereuses
- Les exemptions
- Les conditions de chargement, de déchargement et de manutention
- La signalisation du véhicule
- La documentation et les équipements de sécurité imposés dans le véhicule
- La formation des conducteurs
- Les missions et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le transport de marchandises dangereuses : expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, déchargeur, emballeur, exploitant de citerne, remplisseur, conseiller à la sécurité...
- Les règles de sûreté

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Obtention d'une attestation de compétences à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).

Nos plus

Une formation entièrement personnalisable à vos produits ou déchets soumis à l'ADR (en intra, sur mesure).

Des intervenants spécialisés dans le domaine du transport des marchandises dangereuses par route

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an


Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70